



## **CONSEIL MUNICIPAL**

***AFFICHÉ LE 15 AVRIL 2021***

**SBB**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU LUNDI 12 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le douze avril à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 7 avril 2021, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves MAGNIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :..... 13  
Nombre de Conseillers présents :..... 12

Étaient présents : Mesdames Elisabeth BOURSE, Geneviève ROBLÈS, Isabelle PORCEL, Francette CHAPUS et Messieurs Yves MAGNIN, Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jérôme CUCHE, Rémy PELLEGRIN, Kévin VALBON, Jean DOREY et Patrick CHASSEPOT

Était absent : Béatrice PLAZA

Secrétaire de séance : Isabelle PORCEL

La séance du conseil municipal est ouverte à 17 heures 30 minutes.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal désigne à l'unanimité, Isabelle PORCEL pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire remercie Madame FRAYSSE, conseillère aux décideurs locaux, de sa présence.

#### **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2021**

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont bien reçu le procès-verbal de la séance du 15 mars 2021 et s'ils ont des observations à formuler.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance 15 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

## **2. DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A SOLLICITER LA SUBVENTION « AMENDES DE POLICE »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite solliciter le versement d'une partie des amendes de police afin de pouvoir effectuer le traçage au sol vers l'ancienne usine.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter cette demande de subvention, pour la réalisation de ces travaux afin de répondre aux exigences de la sécurité routière et au plan de circulation de l'ancienne usine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention « amendes de police »

## **3.VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2021**

Monsieur le Maire présente le tableau des subventions proposées. Après avoir étudié chaque dossier de demande déposé par les différentes associations, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'attribution ci-dessous détaillée.

<b>ASSOCIATIONS DU POËT-LAVAL</b>			
<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT ACCORDE EN 2020</b>	<b>MONTANT PROPOSE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
ASSOCIATION GYMNASTIQUE ET DANSES FOLKLORIQUES DU POËT-LAVAL	100€	200€	
MUSEE DU PROTESTANTISME DAUPHINOIS	300€	300€	
UNION SPORTIVE DIEULEFIT-POËT-LAVAL - FOOT CLUB 540	500€	500€	
LOISIRS ET CULTURE	1 000€	1 500€	
DYNAMISME ET JOIE	0	0	
LES AMIS DE BIVOLARI	0 €	200€	
NUEE DE JAZZ	500€	2 500€	
COOPERATIVE SCOLAIRE DE POËT-LAVAL (OCCE)	2 370€	2 850€	95 élèves x 30 €
ACCA	300€	0 €	
SAMILDANACH	300€	500€	
Association UDANA	0,00 €	0 €	
Les Peuples liés	0,00 €	0 €	
Association des Amis du Vieux Poët-Laval	200€	300€	
Association Raymond Dupuy	1 000€	500€	
		<b>9350€</b>	

ASSOCIATIONS EXTERIEURS AU POET-LAVAL			
NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ACCORDE EN 2020	MONTANT PROPOSE	OBSERVATIONS
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE DE DIEULEFIT	989€	713€	31 élèves x 23 €
CRIIRAD	170€	0 €	Adhésion sous forme de subvention
MEMOIRE DE LA DROME	50,00 €	50€	
ASSOCIATION SPORTIVE DIEULEFIT BOURDEAUX RUGBY	300.00 €	300€	
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX	0	100€	
ASSOCIATION « SUR LES PAS DES HUGUENOTS »	0	140€	
		<b>1303€</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Approuve le tableau des subventions aux associations pour l'exercice 2021, tel qu'il vient de lui être présenté.

#### **4. DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2021 : BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget principal pour l'année 2021 par chapitre.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à la lecture des chapitres du budget principal pour l'exercice 2021 et de procéder ensuite à un vote global qui vaudra approbation par chapitre.

SECTION INVESTISSEMENT DÉPENSES	
20-Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00 €
21-Immobilisations corporelles	84 294,00 €
23-Immobilisations en cours	64 161,00 €
<b>TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT</b>	<b>158 455,00 €</b>
10-Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
16-Emprunts et dettes assimilées	62 700,00 €
020-Dépenses imprévues (investissement)	20 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>82 700,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>241 155,00 €</b>

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	
13-Subventions d'investissement reçues	0,00 €
16-Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
23-Immobilisations en cours	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES EQUIPEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
10-Dotations, fonds divers et réserves	85 600,00 €
1068-Dotations, fonds divers et réserves	60 549,00 €
024 - Produits de cession	53 451,00 €
<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>	<b>199 600,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>199 600,00 €</b>

040-Opérations d'ordre entre sections	3 450,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 450,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>244 605,00 €</b>

021-Virement de la section de fonctionnement	160 934,00 €
040-Opérations d'ordre entre sections	8 341,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>169 275,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>368 875,00 €</b>

<b>Pour information R001</b> Deficit d'investissement reporté de 2020	124 270,00 €
<b>TOTAL RECETTES CUMULÉES</b>	<b>368 875,00 €</b>

<b>SECTION FONCTIONNEMENT DÉPENSES</b>	
011-Charges à caractère général	255 160,00 €
012-Charges du personnel et frais assimilés	401 300,00 €
014-Atténuations de produits	9 800,00 €
65-Autres charges de gestion courante	79 064,00 €
<b>TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE</b>	<b>745 324,00 €</b>
66-Charges financières	4 800,00 €
67-Charges exceptionnelles	5 400,00 €
022-Dépenses imprévues	10 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>765 524,00 €</b>
023-Virement à la section d'investissement	160 934,00 €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 341,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>169 275,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>934 799,00 €</b>

<b>SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	
013-Atténuations de charges	3 000,00 €
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	82 400,00 €
73-Impôts et taxes	470 724,00 €
74-Dotations, subventions et participations	193 648,00 €
75-Autres produits de gestion courante	3 077,00 €
<b>TOTAL RECETTES GESTION COURANTE</b>	<b>752 849,00 €</b>
76-Produits financiers	2,00 €
77-Produits exceptionnels	200,00 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>753 051,00 €</b>
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 450,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 450,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>756 501,00 €</b>
<b>Pour information R002</b> Excédent de fonctionnement reporté de 2020	<b>178 298,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES CUMULÉES</b>	<b>934 799,00 €</b>

Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	160 934,00 €
--	--------------

Cette proposition étant acceptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire donne lecture du budget pour l'année 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Approuve le budget principal de l'année 2021 tel qu'il vient de lui être présenté

## **BUDGET ANNEXE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget annexe pour l'année 2021 par chapitre.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à la lecture des chapitres du budget annexe pour l'exercice 2021 et de procéder ensuite à un vote global qui vaudra approbation par chapitre.

Cette proposition étant acceptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire donne lecture du budget annexe pour l'année 2021.

### **ZONE D'ACTIVITÉ DE GOUGNE / BUDGET ANNEXE**

<b>SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	
CHAPITRE 20 – Immobilisations incorporelles	0,00 €
CHAPITRE 21 – Immobilisations corporelles	0,00 €
CHAPITRE 23 – Immobilisations en cours	0,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
CHAPITRE 10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
CHAPITRE 16 – Emprunts en cours	1 068,00 €
CHAPITRE 020 – Dépenses imprévues (investissement)	5 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>6 068,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 068,00 €</b>
<i>040-Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>0,00 €</i>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
D 001 – Report solde négatif 2019	64 666,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>70 734,00 €</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	900,00 €

<b>SECTION INVESTISSEMENT RECETTES</b>	
CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement reçues	18 000,00 €
CHAPITRE 16 - Emprunts pour équilibre du budget (hors 165)	5 106,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>22 106,00 €</b>
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	38 471,00 €
165 – Dépôts et cautionnement reçus	1 068,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>	<b>39 539,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>61 645,00 €</b>
<i>021-Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>9 089,00 €</i>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 089,00 €</b>
R 001 – Report solde positif 2019	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>70 734,00 €</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	
CHAPITRE 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €

CHAPITRE 012- Charges du personnel et frais assimilés	0,00 €
CHAPITRE 014 – Atténuations de produits	0,00 €
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	10,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>910,00 €</b>
CHAPITRE 66 – Charges financières	0,00 €
CHAPITRE 67 – Charges exceptionnelles	0,00 €
022 – Dépenses imprévues (fonctionnement)	50,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>960,00 €</b>
<i>023 – Excédent de fonctionnement versé à l'investissement</i>	<i>9 089,00 €</i>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 089,00 €</b>

<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 049,00 €</b>
---	--------------------

CHAPITRE 73 - Impôts et taxes	0,00 €
CHAPITRE 74 - Dotations, subventions et participations	0,00 €
CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	10 049,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>10 049,00 €</b>
CHAPITRE 76 - Produits financiers	0,00 €
CHAPITRE 77 – Produits exceptionnels	0,00 €

<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 049,00 €</b>
<i>042-Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00 €</i>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
R 002 Résultat reporté ou anticipé	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 049,00 €</b>

Autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement	<b>9 089,00 €</b>
--	-------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Approuve le budget annexe de l'année 2021 tel qu'il vient de lui être présenté.

## **5. DÉLIBÉRATION FIXANT LES TAUX DES DEUX TAXES COMMUNALES DIRECTES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les taxes communales directes concernent la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie.

En vertu de l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la taxe d'habitation résidences principales pour les collectivités, le taux de TFPB pour 2021 est égal aux taux TFPB + le taux de TFPB 2020 du département de la Drôme de 15.51%.

Monsieur le Maire propose de procéder à une augmentation des taxes communales. La modification des taux suivante est proposée au vote du conseil municipal :

-Taxe foncière bâtie : 35,71 % (au lieu de 18,31 % + 15.51 %) soit un produit de 393 524 €

-Taxe foncière non bâtie : 109,25 % (au lieu de 103,47 %) soit un produit de 12 018 €

Le produit prévisionnel total des ressources fiscales de la commune pour l'exercice 2021 sera donc de 405 542 € (quatre cent cinq mille cinq cent quarante-deux euros).

Cette augmentation offrira une recette supplémentaire à la commune de 21 464 € (vingt-et-un mille quatre cent soixante-quatre euros).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Approuve la modification des taux des deux taxes communales pour l'année 2021 comme énoncés ci-dessus.

## 6. DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER DES BIENS SITUÉS DANS LE PÉRIMÈTRE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que trois déclarations d'intention d'aliéner ont été reçues en mairie depuis la dernière séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire déclare que suite à la renonciation prise lors du Conseil du 15 mars dernier pour la vente par le SCI Batimmo à la SCI Delta d'une parcelle de terrain de 10 000 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle ZE n° 63, la SCI Delta a décidé de se substituer au profit de la SCI Poët.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres renonce à exercer le droit de préemption urbain dont bénéficie la commune sur cette parcelle.

✓ **Étude de Maître Michel MALLET**, déclaration reçue en mairie le 23 mars 2021, il s'agit d'une vente d'un bien désigné comme immeuble bâti sur terrain propre, à usage d'habitation. La superficie totale du bien vendu est de 4 ares et 30 centiares. Le bien est situé au Lieudit Gouge. Ce bien est cadastré sous les références cadastrales suivantes :

- Section AB parcelle n° 252
- Section AB parcelle n° 254

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres renonce à exercer le droit de préemption urbain dont bénéficie la commune sur cette parcelle.

✓ **Étude de Maître Aldric JANEY**, déclaration reçue en mairie le 27 mars 2021, il s'agit d'une vente d'un bien désigné comme immeuble bâti sur terrain propre, à usage professionnel. La superficie totale du bien vendu est de 3 ares et 73 centiares. Le bien est situé Lieu-dit Les Rivaies au 4805 B route de Dieulefit. Ce bien est cadastré sous la référence cadastrale suivante :

- Section ZE parcelle n° 277 Lieu-dit les Rivaies

le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité renonce à exercer le droit de préemption urbain dont bénéficie la commune sur cette parcelle.

✓ **Étude de Maître Séverine FLANDRIN**, déclaration reçue en mairie le 7 avril 2021, il s'agit d'une vente d'un bien désigné comme immeuble non bâti, à usage de terrain à bâtir. La superficie totale du bien vendu est de 18 ares et 74 centiares. Le bien est situé lieu-dit La Loze et la Route. Ce bien est cadastré sous les références cadastrales suivantes :

- Section ZC parcelle n° 274 Lieu-dit La Loze et la Route
- Section ZC parcelle n° 269 1/6<sup>ème</sup> des voiries du lotissement Boltri – Lieu-dit La Loze et la Route
- Section ZC parcelle n° 275 1/6<sup>ème</sup> des voiries du lotissement Boltri – Lieu-dit La Loze et la Route

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres renonce à exercer le droit de préemption urbain dont bénéficie la commune sur ces parcelles.

## 7. DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE PROJET D'ÉLECTRIFICATION – EFFACEMENT ET FIABILITÉ DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES A LA COMBE SAINT MARTIN A PARTIR DU POSTE DE LABRY

Monsieur le Maire informe qu'à sa demande le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune.

Dépenses prévisionnelles	95 902.14 €
Dont frais de gestion (4 566.77 €)	
Plan de financement prévisionnelle	76 721.71 €
Financements mobilisés par le SDED	
Participation communale	19 180.43 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

- Approuve le projet établi par le syndicat départemental d'énergie de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS
- Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé
- En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
- Décide de refacturer la part communale aux intéressés
- S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au receveur du SDED
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

- CRTE – Contrat de relance et de transition écologique

Monsieur le Maire explique que tout dossier inscrit au CERT devient prioritaire. Il précise que le CERT permet de récupérer des subventions. Le CAUE va donc transmettre une estimation concernant les dossiers du Vieux village et de l'école à la CCDB qui sera en charge de préparer les demandes de subventions, le but étant de se faire subventionner à hauteur de 80 %.

- CCDB

2 postes sont à pourvoir à la commission agriculture de la CCDB. Monsieur Kevin VALBON est nommé pour siéger à cette commission. Aucune autre candidature actuellement.

- La voie verte

Cette Voie Verte raccordée à ViaRhôna permet d'accéder à Montélimar depuis le sud et de remonter le Jabron en direction de Dieulefit. Elle s'arrête actuellement à la Bâtie Roland. La fin du traçage est prévue fin 2022 et le début des travaux début 2023.

- Informatique

Changement du système informatique actuellement en place à la mairie afin de simplifier le télétravail et surtout d'apporter une vraie sécurité des données. Actuellement une étude est en cours. Cette mise en place permettra de réduire le coût des factures du prestataire. Une difficulté majeur cependant il faut obtenir de notre prestataire du logiciel le transfert des données sur le nouveau serveur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30 (dix-neuf heures trente).